



## Litige fournisseur, faut-il un expert en contrats commerciaux av

-----  
Par Maritza

Bonjour à tous, j'espère que quelqu'un pourra m'éclairer

En gros je gère une petite boîte de négoce de fournitures pro à Créteil, et il y a environ trois mois j'ai signé un accord avec un fournisseur en Chine pour des visseries et outillage électroportatif, livraison prévue en deux temps. Le premier lot est arrivé sans souci. Le second, jamais vu la couleur. J'ai relancé des dizaines de fois, mails, appels, rien à faire, y'a pas eu moyen d'avoir un retour clair. L'acompte que j'avais versé, 4500 euros, personne me le rendra jamais je pense. Le pire c'est que le contrat avait été rédigé un peu vite à l'époque, sans clause de pénalité de retard, du coup je me retrouve sans vrai recours écrit noir sur blanc. Je précise que d'habitude je fais plutôt confiance et je signe sans trop me poser de questions, mais là ça m'a servi de leçon, disons... Je dois signer un nouvel accord avec un autre partenaire d'ici quelques semaines et franchement j'hésite. Du coup je me demande si ça vaut le coup de de passer par un expert en contrats commerciaux avant de signer le prochain accord, pour éviter de revivre ça. Après bon. Après, ça change quoi vraiment sur le contenu du contrat, ou c'est juste pour se rassurer... j'en sais rien. Bref si certains d'entre vous ont déjà fait relire ce genre d'accord avant signature, je suis preneuse de retours.

Merci d'avance pour vos réponses, ça m'aide beaucoup Bref.